



## **BAILLARGUES AEROMODELISME CLUB**

---

Amis modélistes, soyez les bienvenus au BAC !

Nous vous souhaitons de pratiquer l'aéromodélisme dans les meilleures conditions techniques dans une ambiance cordiale et amicale.

Le BAC est affilié, depuis 2007, à la Fédération Française d'Aéromodélisme (FFAM) ce qui nous permet d'attribuer la licence FFAM aux membres du club. Depuis cette affiliation, le BAC s'est vu remettre la distinction de "club formateur", qui certifie d'une formation sérieuse et professionnelle des nouveaux membres souhaitant apprendre le pilotage d'un aéromodèle.

Le terrain d'évolution du BAC est situé au sud de Baillargues en bordure de la route conduisant à Mudaison. L'atelier de construction est implanté au premier étage de la villa servant de crèche, près du petit bois à Baillargues . Ces deux unités sont à la disposition des membres du BAC.

Vous trouverez ci-après, un règlement intérieur spécifiant les règles élémentaires à respecter pour faire évoluer nos modèles avec un maximum de sécurité, mais aussi pratiquer notre loisir avec suffisamment de courtoisie pour que chacun se sente bien dans le club.

### LA SECURITE

#### 1- Généralités

Elle doit être un souci permanent car nos modèles sont potentiellement dangereux. Le survol des spectateurs est formellement interdit à tous les modèles. L'altitude maximale autorisée par le district aéronautique est de 150 mètres. Pour des raisons de voisinage, les zones Ouest et Nord Ouest du terrain sont interdites aux moteurs thermiques (voir plan). Le parking des voitures des modélistes est autorisé (sauf pendant les meetings) le long du grillage à condition de laisser une bande libre de 1m pour les spectateurs.

#### 2- Les moteurs thermiques et électriques :

L'utilisation de moteurs thermiques non pourvus de silencieux est interdite ; un sonomètre pourra vous être fourni pour contrôler le niveau sonore de votre moteur (rappelez-vous que les nuisances sonores sont à l'origine de la plupart des fermetures de terrains).

La mise en marche du moteur doit absolument être effectuée face à la piste avec les tables dans le dos et ce sur la ligne qui délimite les " stands "(voir le plan du terrain). S'assurer qu'aucune personne non modéliste ne se trouve du côté piste par rapport au grillage.

Maintenir un espace suffisant entre les différents modèles afin de minimiser les risques d'incidents. Avant de mettre le moteur en marche, contrôler que personne n'est dans le plan de l'hélice qui constitue la zone la plus dangereuse en cas de rupture.

**Baillargues Aéromodélisme Club Siège social Hôtel de Ville 34670 Baillargues.**  
**Président : LEBRUN Bernard Tel : 04.67.70.75.05 Mail : ble754@orange.fr**



## **BAILLARGUES AEROMODELISME CLUB**

---

Les essais moteur doivent s'effectuer de manière à ne pas répandre de la poussière et de l'huile sur le matériel voisin ou sur les personnes. Les tables mises à votre disposition devront être nettoyées après chaque séance de vol et débarrassée de tous papiers, chiffons et dépôts d'huile. Pour des raisons de nuisances et confort, le rodage des moteurs doit se faire dans la zone de rodage prévue (voir plan). Un bâti moteur pour les rodages est à votre disposition dans le conteneur.

### 3- La radio :

Le terrain du BAC étant FFAM, seuls sont autorisés, les fréquences FFAM et le matériel radio homologué CEE.

Chaque membre doit être en possession de son badge de l'année en cours, avec pince portant son nom et sa photo. En sortant son émetteur, il doit placer la pince sur le tableau dans la colonne qui correspond à sa fréquence, et ce, même s'il est seul sur le terrain.

Lorsque le modéliste désire allumer sa radio il doit vérifier que son badge est bien dans la colonne correspondant à sa fréquence, en prenant soin de respecter un écart de 20 KHz avec les autres pinces.

S'il n'y a aucune pince à droite ou à gauche de la sienne, il peut activer sa radio.

Les utilisateurs de la bande de fréquence 2,4GHz doivent également mettre leurs pinces au tableau. Le but est d'identifier le nombre de modélistes présents sur le terrain, et de permettre une autolimitation du nombre d'engins en vol.

Lorsque le vol ou l'utilisation de la radiocommande est terminé on enlève sa pince fréquence du tableau pour libérer cette fréquence et donner la possibilité aux autres membres de pouvoir voler.

Toute personne émettant sur la fréquence d'un modéliste en vol sera considérée comme responsable du crash qui pourra en découler.

Il est conseillé d'effectuer périodiquement des essais de portée radio, notamment après un crash important.

### 4- Le Vol :

Avant tout décollage, vérifier systématiquement les différentes gouvernes et le sens des débattements.

En fonction du vent, le premier arrivant décide de la piste à utiliser (sans vent c'est la principale). L'utilisation simultanée des deux pistes est formellement interdite.

L'activité planeur au sandow implique des changements d'orientation fréquents : il importe aux planeuristes de s'assurer que le fil ne vient pas entraver les décollages et atterrissages des avions. Les planeuristes devront se regrouper dans une zone décalée de l'axe de la piste avion utilisée afin qu'aucun survol - à basse altitude - des pilotes planeur ne soit possible. Les règles d'atterrissage sont communes aux avions.

**Baillargues Aéromodélisme Club Siège social Hôtel de Ville 34670 Baillargues.**  
**Président : LEBRUN Bernard Tel : 04.67.70.75.05 Mail : [ble754@orange.fr](mailto:ble754@orange.fr)**



## **BAILLARGUES AEROMODELISME CLUB**

---

Tous les pilotes doivent se regrouper dans le rectangle matérialisé au bord de piste de façon à permettre la communication orale pour annoncer les atterrissages, les passages sur la piste ou tout problème éventuel. L'évolution des modèles thermique n'est autorisée que dans l'espace que constitue le demi cercle faisant face au carré pilote. Pour des raisons de nuisance sonore vis à vis de nos voisins, et de limite d'espace aérien le survol de la partie à l'ouest de nos installations (abattoir) est interdit. Règle générale le survol du public est interdit.

Pour le décollage la mise des gaz doit se faire dans le travers ou après le carré des pilotes (risque d'embarquée)

Les passages à basse altitude doivent se faire dans le sens du décollage et jamais à contre-sens, ni face au public.

La zone d'évolution réservée à la voltige est parallèle à la piste et située du côté opposé aux pilotes afin d'évoluer loin du public.

L'atterrissage : le pilote qui décide d'atterrir l'annonce à haute voix et s'avance vers le bord de la piste. Ainsi les autres pilotes se trouvant en retrait de la piste sont protégés. Dès que le modèle est posé, faire en sorte de dégager la piste rapidement.

Priorités à l'atterrissage : Un planeur a toujours priorité sur l'avion (à condition que son pilote soit à portée de voix des autres pilotes pour annoncer sa manœuvre) et un avion dont le moteur a calé a priorité sur les autres.

Pour le retour au parking avion, arrêter le moteur en arrivant à la ligne matérialisée près de la zone goudronnée

### 5- Conditions particulières :

- Débutants : Il est recommandé aux débutants devenus autonomes de s'entraîner rapidement (de préférence en évitant les heures de pointe) de façon à maîtriser les phases importantes de décollage et d'atterrissage et d'être capable d'éviter le survol de la zone réservée au public.

- Remorquage planeurs :

Pour le remorquage planeur il est conseillé au pilote de décoller en avant du carré pilote pour pallier à tout incident au décollage de l'attelage.

- Hélicoptères :

L'entraînement du débutant dans la pratique de l'hélicoptère implique des règles de sécurité spécifiques. Les vols stationnaires ou évolutions dans un volume restreint par des pilotes non confirmés devront se faire dans la zone réservée (cercle circulaire) voir plan.

- Vol circulaire :

Cette activité se déroule dans le cercle qui lui est réservée. Lors des vols d'avion " circulaire " il est strictement interdit de survoler la zone de vol circulaire.

- Perte de contrôle :

En cas de perte de contrôle de votre modèle, il est très important d'aviser à très haute voix toutes les personnes présentes sur le site : modélistes et spectateurs. Cette précaution pourra être mise à profit pour prendre les précautions d'usage et réduire ainsi les risques d'accident.

Afin de réduire toute perte de contrôle technique ou visuelle, il est important d'être concentré sur son pilotage, pour cela fuyez les bavards qui vous déconcentreront pendant le vol.



## **BAILLARGUES AEROMODELISME CLUB**

---

L'éloignement est la cause principale des pertes de contrôle : veillez à rester dans un volume d'évolution vous permettant - à tout moment - de rentrer moteur calé en prenant en compte les effets du vent.

### LA COURTOISIE

A votre arrivée sur le terrain, un bonjour amical à toute les personnes présentes permet d'entretenir des rapports courtois et amicaux. Si vous êtes nouveau, il est préférable de vous présenter.

Par soucis de respect de l'autre, le terrain doit rester propre à tout moment, donc ne pas laisser au sol vos papiers, chiffons ou autres résidus. Des poubelles sont à votre disposition.

Le Club est animé par des bénévoles ; une participation de tous, en fonction de ses compétences et de ses disponibilités, facilite la bonne marche de l'ensemble. En particulier, un tour de tonte du terrain est établi chaque année lors de l'assemblée générale.

Chaque membre doit se sentir responsable du Club ; il est de son devoir de faire respecter le règlement vis avis des spectateurs éventuels (accès à la piste interdit) mais également des autres membres. Il va de soi que ces interventions doivent se faire avec politesse et courtoisie. En cas de différent un membre du CA aura autorité.

Les éventuelles réclamations de riverains venant signaler une nuisance devront être impérativement signalées au Président. Nous recommandons de réserver à ces éventuels plaignants une extrême courtoisie en conseillant de prendre contact avec le Président.

L'acceptation et le respect de ces règles élémentaires doivent favoriser les rapports cordiaux et amicaux afin de pratiquer notre activité favorite en toute sérénité tout en respectant notre voisinage.

Fait à Baillargues le 15/01/2005

Le Président